

La Feuille

des habitants de la vallée de Saurat

n°33
avril 2019



Éditorial

Si pour Wintson Churchill « *la démocratie est le pire des systèmes, à l'exclusion de tous les autres* », elle impose aussi à chacun, pour pouvoir fonctionner, le respect des règles communes... Ainsi quand un arrêté préfectoral interdit tous les feux jusqu'au 11 mars, il est criminel de déclencher deux écobuages en haut du Souleillan, de mobiliser 70 pompiers, 4 canadiers, les gendarmes, l'ONF durant plus de 24 heures (le vent ravivant les braises). C'est aussi irresponsable écologiquement de dévaster la faune et la flore sur près de 170 hectares. Si l'écobuage est une activité « *traditionnelle* », « *qui s'est toujours faite* »..., les connaissances scientifiques actuelles ont démontré que cette pratique n'enrichit pas le sol, bien au contraire. Son seul et réel avantage : nettoyer rapidement une végétation de broussailles, de fougères et de genêts, ce qui prendrait beaucoup plus de temps si on le faisait mécaniquement. L'écobuage n'est pas interdit en permanence, il est règlementé par mesure de sécurité. Encore faut-il respecter la marche à suivre : contacter la préfecture, les pompiers et l'ONF. Le jour J, ces derniers seront sur place pour sécuriser l'écobuage. Évitions les comportements imbéciles ! Soyons disciplinés !

Réclamer la démocratie participative, c'est avoir la volonté d'y participer. J'ai choisi de faciliter l'organisation matérielle du grand débat proposé par le gouvernement cinq samedis consécutifs (un par grand thème et un bilan). La Maisou a été ouverte à tous ceux qui souhaitaient y participer, les questionnaires du gouvernement étaient imprimés en nombre suffisant. Onze personnes en moyenne ont été présentes à ces réunions, elles ont ignoré les imprimés gouvernementaux qui induisaient trop les réponses. Un compte rendu a été rédigé après chaque séance (ils sont tous sur le site de la mairie). J'étais présente chaque samedi sans prendre la parole, pour garantir le respect de la charte fondée sur les principes de pluralisme, d'argumentation, de transparence et de laïcité. Et à la fin, j'ai transmis tous ces écrits. Il ressort de ces réunions, du mouvement des gilets jaunes et des conclusions du 101^e congrès des maires, que tous ressentent l'éloignement d'un État trop centralisateur et déconnecté des préoccupations

des citoyens. Il est urgent de relancer et d'élargir la décentralisation en donnant un VRAI pouvoir et tous les moyens financiers nécessaires à ceux qui vivent au plus près de la population.

Encore faut-il, pour être crédible, que localement plus d'une poignée de citoyens participent au débat et fassent entendre leur voix ! Les élections européennes du dimanche 26 mai en sont la prochaine occasion. Participons !

Développer « l'école de la confiance » est dans un premier temps un projet partagé par tous les élus pour des raisons de justice sociale. Mais que penser de la création « des établissements publics locaux des savoirs fondamentaux », qui regrouperaient des écoles primaires avec un collège ? Qui est plus proche et plus disponible auprès des enfants que la directrice de l'école et toute l'équipe enseignante qui partagent leur vie tout au long de la journée, dans la salle de classe, dans la cour, dans la cantine et qui peuvent rencontrer les parents tous les jours ? Faudra-t-il se déplacer au collège pour rencontrer le directeur principal responsable de l'école de Saurat ? Et que dire du projet de l'instruction obligatoire des enfants de 3 ans à la rentrée 2019. Ils devront être présents toute la journée, il faudra aménager et agrandir la salle repos, augmenter l'encadrement sur le temps scolaire et périscolaire..., tout cela financé par la mairie !!! Une fois de plus, l'uniformisation engendrée par une loi ne correspond ni à la volonté des élus, ni aux spécificités de notre territoire.

La devise de notre République « Liberté, Égalité, Fraternité » ne doit pas être un simple slogan affiché au fronton de notre école. Au nom de cette liberté, battons-nous pour donner un véritable pouvoir aux élus locaux, qui œuvrent au plus près des citoyens, et les moyens financiers nécessaires pour l'exercer.

L'État jacobin ne peut pas être le seul bénéficiaire de cette liberté, les élus locaux doivent avoir les moyens de pouvoir défendre leur territoire et l'organiser au mieux, pour et avec leurs concitoyens.

Anne-Marie Basséras

Actualités

de la commune



Vie locale

Adieu André Rouch

André Rouch nous a quittés brutalement, terrassé par un malaise cardiaque le 31 décembre dernier.

Président du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, il avait participé activement à sa fondation et l'animait avec enthousiasme et passion. Tout en étant fortement ancré dans notre territoire, il était ouvert à l'innovation et défendait un développement associant traditions, ruralité et respect de l'environnement : protection de la biodiversité, développement de l'énergie durable, valorisation des produits locaux, de la filière bois, création du parc des Trois nations avec les Andorrans et les Catalans... Il a soutenu de nombreux projets sur notre commune, dont la défense du Calamès.

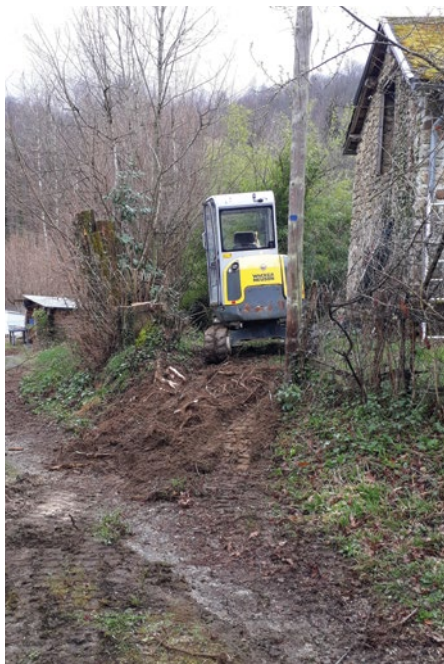
Joyeux, convivial, accessible, il savait aussi faire apprécier les spécialités ariégeoises. Il porta haut les couleurs de l'Ariège lors du congrès des parcs régionaux avec le milla flambé à la prune ariégeoise.

Nous garderons le souvenir de sa bonne humeur, de son franc-parlé et de son humanité.



Sentiers de randonnée communaux

En partenariat avec l'association Saurat : patrimoine millénaire, village-rue et ses écarts, la commission sentiers, ouverte à tous les randonneurs motivés, a organisé de nouveaux chantiers : formation en balisage, entretien du sentier de Goute de Bès, défrichage et balisage du sentier de Quère d'Urs, balisage de camp d'Arse à Artigues et de Rousseau à Siech...



À Bernicau, ouverture du passage du sentier qui rejoint Pomies



Peindre sur des écorces ou des rochers, sans bavure !



Pause à Quère d'Urs



Mettre la signalétique à l'abri des intempéries

INFOS PRATIQUES

Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi de 14h à 17h,
le samedi de 10h à 12h.
196 rue Albert-Sans
Tél : 05 61 05 67 19 • Fax : 05 61 05 54 27
Courriel : mairie-saurat@wanadoo.fr
Site : www.mairie-saurat.fr

Collecte des déchets

Ordures ménagères : le jeudi matin.

Sacs jaunes pour les emballages recyclables : le lundi matin, à sortir exclusivement le dimanche soir.

Encombrants : les sortir le dimanche précédent le lundi de ramassage convenu par téléphone avec le SMECTOM : 05 61 68 02 02.

La déchetterie d'Arignac est ouverte du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

tribune libre

« Lors du conseil de février 2019, le maire et l'équipe municipale ont proposé de créer un encart libre dans La Feuille : vos réflexions et vos propositions sont attendues, les articles sont à déposer à la mairie ou à envoyer par la poste ou par courriel. »

La rédaction

Photographie de la jeunesse ariégeoise

Ce questionnaire concerne vos enfants ou vos petits enfants.

La plateforme « Territoires éducatifs » a décidé, dans son rôle d'accompagnement des politiques éducatives ariégeoises, de lancer une étude et de faire une « photographie » de cette jeunesse pour mieux la connaître, mieux appréhender ses spécificités et ses aspirations.

Le développement économique et social d'un territoire rural est un enjeu essentiel car il est un facteur de maintien et d'accueil de nouvelles populations. Ce développement passe sans aucun doute par ceux qui sont déjà, ou seront, les citoyens de demain, les 11-25 ans. Nos jeunes ont en effet un potentiel qui permet et permettra de dynamiser notre département, de développer son attractivité et de faire émerger de nouvelles perspectives.

Présentée aux élus et aux acteurs de la jeunesse en Ariège en novembre prochain, cette photographie leur permettra de mieux connaître les jeunes Ariégeois, et d'adapter les réponses à leurs réels besoins et à leurs envies.

« Qui êtes-vous ? Où êtes-vous ? Comment vivez-vous ? De quoi avez-vous envie ? De quoi avez-vous besoin ? »

Nous vous remercions d'informer les jeunes que vous connaissez de ce questionnaire qu'ils trouveront à la mairie ou directement en ligne par ce lien <https://urlz.fr/92rG>

Le grand débat national

Cinq samedis après-midi, le maire a ouvert la Maisou d'Amount, invitant les citoyens à débattre sur les quatre grands sujets proposés par le gouvernement : fiscalité et dépenses publics, démocratie et citoyenneté, transition écologique, organisation de l'État et des services publics. Lors de la cinquième séance, les participants ont ainsi conclu leurs débats :

« Nous tenons à rappeler que notre participation au grand débat national, au travers de cinq réunions, a été active et fructueuse.

Nous espérons que ces modestes avis de citoyens contribueront aux décisions qui devront impérativement être en adéquation avec :

- l'augmentation du pouvoir d'achat pour tous,
- une meilleure organisation de l'État et une gouvernance plus démocratique et plus décentralisée des institutions,
- la transition écologique et le "bien vivre".

Demandes essentielles qui ont généré le mouvement des gilets jaunes et le grand débat, et qui devront être prises en compte. »

Vous trouverez le compte rendu de ces débats sur le site de la mairie.

Travaux



Aménagement du caniveau à l'entrée de la place du Cazals



Élagage des platanes du bourg centre



Renforcement des poutres de la tribune de l'église

Extraits des comptes rendus du conseil municipal

Voici le rappel des points traités et des questions abordées. Vous trouverez les comptes rendus à la mairie et sur le site : www.mairie-saurat.fr

8 octobre 2018

1. Renouvellement du bail de l'épicière moyennant un loyer mensuel de 1 €.
2. Incorporation de biens vacants ayant appartenu à la famille Orth.
3. Achat de la salle Saint-André à l'évêché pour 15 000 €.
4. Revalorisation des salaires de différents personnels.
5. Remplacement de deux employées en congé maladie.
6. Décision modificative n° 1.
7. Transfert de propriété du presbytère, du CCAS à la mairie : correction d'une délibération.
8. Transfert de la section de commune de Prat Communal à la commune.
9. Convention de mandat avec la communauté de communes du Pays de Tarascon pour les travaux de voirie à réaliser en 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- Planification de l'entretien des routes sur 4 ans.
- Rencontre du conseil départemental et de la communauté de communes : acceptation du plan très haut débit, création d'un conseil des territoires, projet de la construction d'une nouvelle gendarmerie sur un terrain de Quié, montage financier pour la construction d'un nouvel hôpital.
- Aménagement du parking au col de Cabus, départ de sentiers de randonnée.
- Fauchage : rencontre avec l'entreprise Lagarde.
- Choix d'un article pour le Mag 20, le magazine de la communauté de communes du Pays de Tarascon.

12 novembre 2018

1. Signature pour 2019 du contrat d'assurance des collectivités locales et de leurs établissements publics à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL.
2. Achat un véhicule utilitaire en remplacement du Kangoo.

3. Pose de boîtiers-prises dans la rue Albert-Sans pour brancher les illuminations de Noël.
4. Protection des données à caractère personnel (RGPD). La désignation d'un délégué à la protection des données (*Data protection officer*), successeur du correspondant informatique et libertés (CIL) est obligatoire pour la mairie. La société Vela a évalué ce service à 69 € par mois.
5. Extinction de l'éclairage public la nuit.
6. Aide aux territoires sinistrés de l'Aude lors des inondations du 15 octobre.
7. Frais de scolarité pour les enfants non sauratois : les communes de résidence de ces élèves doivent participer aux frais, qui s'élèvent à 1 095,46 € par élève et par an.
8. Correction du RIFSEEP.
9. Réfection du toit de l'église de Saurat en ardoises, devis de 140 133,12 € TTC. Étude de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit sud. Une première analyse indiquerait une dépense de 75 300 €, une recette annuelle brute pour la vente de l'électricité de 5 082 € et un temps de retour sur investissement de 17 ans.
10. Vente de l'ancienne épareuse.
11. Proposition d'une évolution différenciée des prix du carburant entre les zones rurales et les autres. Soutien du communiqué de presse « Hausse des carburants : stop au plein de taxes » de l'association des maires ruraux d'Ille-et-Vilaine du 8 octobre 2018.
12. Décision modificative n° 2.
13. Avenant à la convention relative à la mise en place des temps d'activité périscolaire.

QUESTIONS DIVERSES

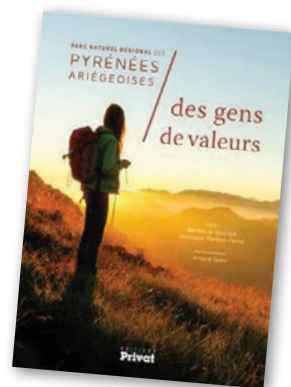
1. Compte rendu du conseil d'école.
2. Prêt de la Maisou d'Amount pour un spectacle de la compagnie Vent de Sable.
3. Mutualisation des moyens des communes composant la communauté de communes du Pays de Tarascon.
4. Aménagements acoustiques de la cantine.
5. Chantier international de bénévoles.
6. Réserve communale de sécurité civile.
7. Extension aérienne BT 230/40V issu du P7 « Eychervidal » pour alimenter la parcelle A 279.
8. Information sur la réunion de l'association Saurat : patrimoine millénaire, village-rue et ses écarts.

10 décembre 2018

1. Extinction de l'éclairage public une partie de la nuit : les horaires sont fixés.
2. Date de la réunion publique d'information PLU.
3. Vente de deux parcelles de 5 558 m² à un agriculteur.
4. Ouvertures paysagères : trois projets sont envisagés avec l'aide du PNR.

QUESTIONS DIVERSES

- Bilan du fauchage.
- Sentiers : nouvelle charte de balisage adoptée par le département.
- Informations de la communauté de communes du Pays de Tarascon sur la zone de Pralon.
- « PNR des Pyrénées ariégeoises, des gens de valeurs », ouvrage édité par Privat.



- Statistiques du site officiel de la mairie. En moyenne, on compte 106 visites par semaine et 413 visites par mois (avec un pic un jour d'août à 700 visites). Les rubriques les plus vues sont les comptes rendus du conseil municipal, l'état-civil, *La Feuille* et les différentes manifestations.
- Cahier de doléances et de propositions, à la disposition des habitants à la mairie.
- Le passage du Tour de France est prévu au Prat d'Albis le 21 juillet 2019. La commune de Saurat sera associée à la préparation de cet événement, pour anticiper les problématiques de sécurité, de voirie d'accès, et pour participer à l'animation avec les associations sauratoises. La journée devrait être centrée sur la nature et le pastoralisme.

28 janvier 2019

1. Demande de subventions 2019 pour les travaux de réfection du toit de l'église de Saurat, dans le cadre du projet national « Territoire à énergie positive pour la crois-

sance verte », installation sur le pan sud du toit des panneaux photovoltaïques.

Montant des travaux : 201 710 € :

- une subvention DETR de 60 513 €
- une subvention Région de 50 428 €
- une subvention Département de 40 342 €
- autofinancement : 50 427 €.

2. Achat de la parcelle section D n° 3306 où sont implantés les containers poubelles pour un euro (1 €) symbolique à la Fédération de la Pêche.

3. Prémption sur la parcelle section D n° 2120 en bordure du chemin de Claux pour agrandir cette voie et la mettre à double sens, reliant la départementale à la rue Albert-Sans.

4 février 2019

1. Modification de statuts de la communauté de communes du Pays de Tarascon pour la compétence : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.

2. Paiement des premières factures d'investissement.

3. Préparation de l'arrivée du Tour de France au Prat d'Albis. Adhésion de la commune de Saurat à l'association « Comité d'organisation pour la réussite de l'arrivée du tour de France au Prat d'Albis le 21/07/2019 ».

QUESTIONS DIVERSES

1. Proposition d'un festival par Artambouille.

2. Proposition de festival « Des corps dans la rue ».

3. Le sel de déneigement. Le réchauffement climatique va s'accompagner d'épisodes de chute de neige ponctuels, très importants, accompagnés de vent violent et glacial générant des congères. Le déneigement actuel ne paraît pas permettre de passer plusieurs fois au même endroit en une journée vu la longueur de la voirie communale.

La mairie envisage de confier le déneigement de certaines zones à des agriculteurs.

4. Contrat local de santé, remis par l'ARS et disponible à la mairie.

5. Séminaire sur le phénomène de la radicalisation.

6. Pratique de l'escalade en Ariège.

7. Captage de Septfonds. Le SMDEA envisage de mettre en place un dispositif de mesure permanent supplémentaire au droit de captage de Septfonds.

Pourquoi faire encore des mesures : un

hydrogéologue agréé avait fait une étude en 2015 et donné un avis sanitaire favorable pour l'utilisation du captage de Septfonds.

8. Le grand débat national : présentation de la réunion du samedi 2 février sur « démocratie et citoyenneté ».

9. Le goudronnage des routes en 2019.

10. Une tribune libre sera ouverte aux Sauratois dans *La Feuille*.

15 février 2019

1. Immeuble brûlé place des Tilleuls. La mairie a déjà engagé des sommes importantes pour la sécurisation de ce bien. Le toit doit être refait. Il est décidé de faire une offre d'achat aux héritiers.

2. Autorisation d'annuler une dette.

11 mars 2019

1. Approbation du compte administratif communal 2018.

2. Approbation du compte de gestion communal du receveur 2018.

3. Approbation du compte administratif CCAS 2018.

4. Approbation du compte de gestion CCAS du receveur 2018.

5. Affectation de l'excédent des comptes de fonctionnement de la commune 2018.

6. Affectation de l'insuffisance des comptes d'investissement de la commune 2018.

7. Commande de panneaux « Gardez et triez vos déchets ».



8. Motion de soutien de l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse.

9. Motion contre l'ouverture à la concurrence des concessions de production hydroélectrique. Le conseil s'associe aux élus du SDE 09.

État civil

Naissance

- Chloé Spamer, le 9 janvier

Décès

- René Pages le 10 janvier, à l'âge de 83 ans
- Paul Marrot, le 18 février, à l'âge de 91 ans
- Jean-Marc Goizet, le 26 février, à l'âge de 65 ans
- Lucie Sans née Cuminetti, le 28 février, à l'âge de 82 ans
- André Marrot, le 7 mars, à l'âge de 84 ans

10. Vente d'une parcelle à un administré au lieu-dit Larse.

QUESTIONS DIVERSES

1. Nouveau devis pour le traitement acoustique de la cantine.

2. Surveillance obligatoire du radon dans les ERP.

3. Bilan de l'incendie au Souleilhan.



4. Bilan financier sur le fauchage réalisé soit par une entreprise, soit par la régie municipale.

5. Le grand débat national à Saurat. Le compte rendu complet de ces rencontres est mis sur le site de la commune.

6. Enquête visant à mieux connaître la jeunesse ariégeoise.

7. Défense de l'avenir du CHIVA.

8. Travaux à la maison de la chasse.

9. Proposition d'un trail de la vallée de Saurat.

10. L'association Artambouille organisera un nouveau festival Sourire de Printemps les 26 et 27 avril.

11. Information sur l'antenne de l'association Monalisa à Tarascon dont l'équipe agit contre l'isolement social des personnes âgées.

Finances

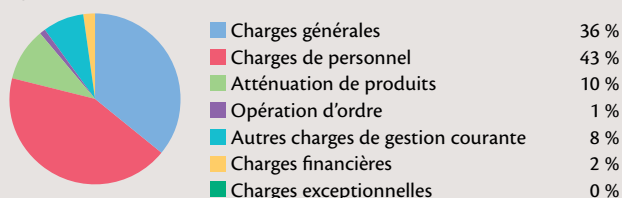
Comptes administratifs de l'exercice 2018

Comptes administratifs de la commune de Saurat

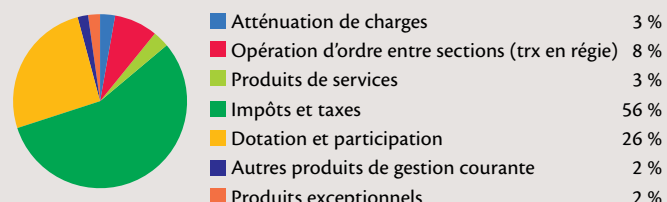
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	235 755,26 €	Atténuation de charges	21 515,22 €
Charges de personnel	283 798,66 €	Opération d'ordre entre sections (travaux en régie)	62 500,29 €
Atténuation de produits	69 786,17 €	Produits de services	25 653,94 €
Opération d'ordre	9 840,00 €	Impôts et taxes	461 775,34 €
Autres charges de gestion courante	50 154,96 €	Dotation et participation	216 893,48 €
Charges financières	11 389,23 €	Autres produits de gestion courante	20 962,00 €
Charges exceptionnelles	500,00 €	Produits exceptionnels	18 828,22 €
TOTAL	661 224,28 €	TOTAL	828 128,49 €
		Résultat de l'exercice	166 904,21 €

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Travaux en régie	62 500,29 €	Opération d'ordre	9 840 €
Remboursement des emprunts	58 076,26 €	Solde d'investissement reporté	208 663,22 €
Immobilisations	297 996,81 €	Subventions	124 184,72 €
		Dépôt et cautionnement	770,00
TOTAL	418 573,36 €	TOTAL	343 457,94 €
		Résultat de l'exercice	- 75 115,42 €
Excédent investissement 2017	93 780,76 €		
Insuffisance investissement 2018	- 75 115,42 €		
Solde	18 665,34 €		

Dépenses de fonctionnement 2018



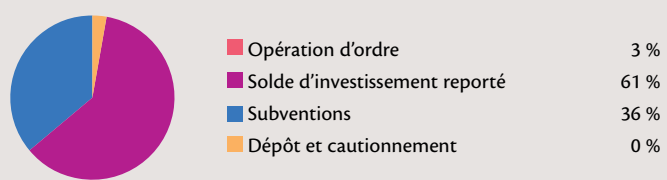
Recettes de fonctionnement 2018



Dépenses d'investissement 2018



Recettes d'investissement 2018



Comptes administratifs du CCAS

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Taxes foncières	752,00 €	Reprise du résultat de fonctionnement 2017	495,16 €
Cotisation URSSAF	36,00 €		
Aides	323,00 €		
TOTAL	1 111,00 €	TOTAL	495,16 €
		Résultat de l'exercice	- 615,84 €

Budgets primitifs 2019

Budget primitif de la commune de Saurat

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	254 000,00 €	Atténuation de charges	10 000,00 €
Charges de personnel	300 000,00 €	Opération d'ordre entre sections (travaux en régie)	60 000,00 €
Atténuation de produits	75 000,00 €	Produits des services	25 200,00 €
Virement à la section investissement	107 000,00 €	Impôts et taxes	466 000,00 €
Autres charges de gestion courante	55 300,00 €	Dotation et participation	216 000,00 €
Charges financières	10 000,00 €	Autres produits de gestion courante	33 000,00 €
Charges exceptionnelles	8 900,00 €		
TOTAL	810 200,00 €	TOTAL	810 200,00 €

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Travaux en régie	60 000,00 €	Solde investissement reporté	18 665,00 €
Remboursement emprunt	127 100,00 €	Virement de la section fonctionnement	107 000,00 €
Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	Excédents de fonctionnement – FCTVA	201 904,00 €
Immobilisations corporelles	609 469,00 €	Subvention	209 000,00 €
		Emprunt	300 000,00 €
TOTAL	836 569,00 €	TOTAL	836 569,00 €

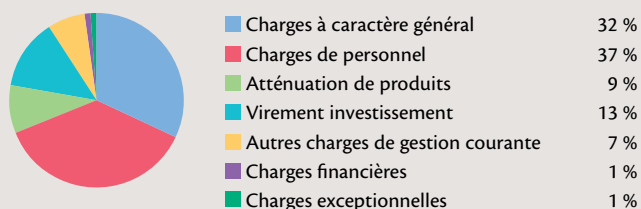
L'insuffisance d'investissement du compte administratif 2018 est dû à la réception de subvention plus faible qu'annoncée et à une subvention non encore versée.

Notre commune cette année a encore choisi de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

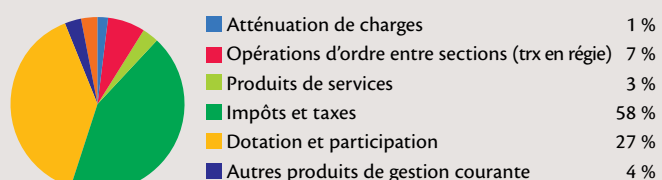
Nous devons cependant continuer à entretenir les routes fortement endommagées et réaliser des travaux urgents sur les deux églises de Saurat (toitures, électricité...). Nous devons également finaliser l'acquisition de la salle saint-André.

Tout cela explique le choix de l'emprunt.

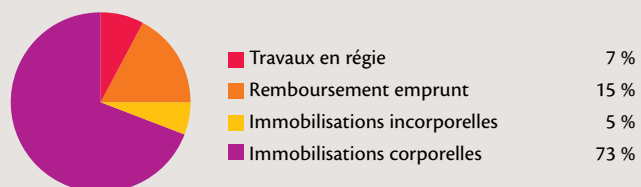
Dépenses de fonctionnement 2019



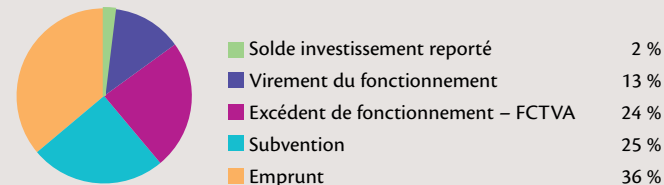
Recettes de fonctionnement 2019



Dépenses d'investissement 2019



Recettes d'investissement 2019



Budget primitif du CCAS

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Reprise déficit fonctionnement 2018	615,84 €	Subvention	5 000,00 €
Charges générales	760,00 €		
Charges de personnel	50,00 €		
Autres charges	3 574,16 €		
TOTAL	5 000,00 €	TOTAL	5 000,00 €

Vie des associations

Le festival des contes

Après de très nombreuses années d'investissement dans ce festival qui anime Saurat au cœur de l'été, Cathy Pialat a décidé de passer le flambeau à une équipe renouvelée. Cathy Weydert a été élue présidente. Merci aux Cathy pour leur engagement !

C'est un changement dans la continuité et l'association, toujours sous la houlette de Olivier de Robert, compte sur la solide équipe de bénévoles fidèles au poste.

Le prochain festival aura lieu comme tous les ans entre fin juillet et début août. Préparez vos ailes, le thème sera l'aviation, le rêve, le voyage : « Rêver c'est tout ! ».



La peau du lendemain

Exposition à l'Ancienne Pharmacie des dessins à la pierre noire de Geneviève Démereau.

Dans ses paysages, Geneviève Démereau tente une représentation sensible de notre cosmos, provoquant en nous des émotions singulières. Ces reflets de nos univers intérieurs témoignent de la diversité de nos regards sur le monde.



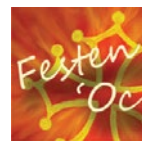
Festen'Oc 2019

Festen'Oc, c'est quelques jours de culture, de convivialité, de fête. Les fondements remontant à l'époque des troubadours que sont *convivencia* e *paratge* restent le fil directeur de ce festival.

Festen'Oc, c'est la rencontre entre les musiques des provinces occitanes d'Italie, de la Gascogne, du Languedoc. Le mélange de styles de musiques et de chants, allant des chants polyphoniques aux grands chansonniers occitans et aux jeunes groupes mêlant musiques traditionnelles, rock, folk, ska, punk, met en évidence la richesse de la culture occitane et son ouverture sur le monde contemporain.

Festen'Oc, c'est aussi de nombreuses manifestations pluridisciplinaires avec du chant, du théâtre, de la danse traditionnelle, des trad'apéros, des concerts et récitals, des stages de danse, de chant occitan, de musique traditionnelle... C'est enfin le salon du livre et du disque occitan et régional, qui réunit de nombreux éditeurs et auteurs régionaux.

Et avant les soirées festives de la saint-Jean et le festival d'été, Festen'Oc a ouvert ses portes le samedi 23 mars 2019.



Concert-spectacle le 22 juin :

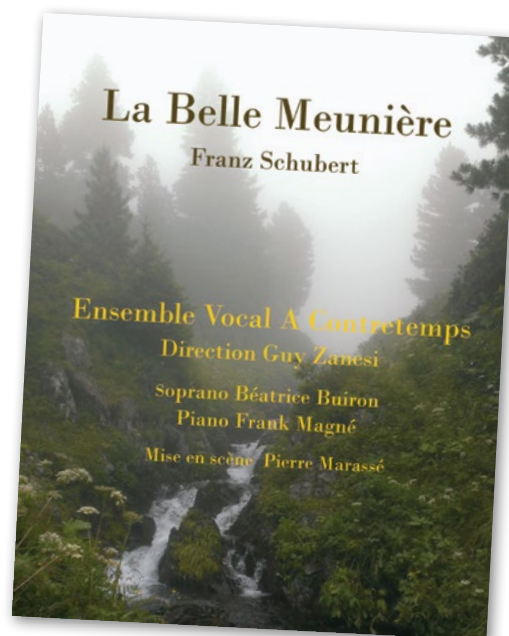
« La Belle Meunière »

La Belle Meunière (*Die Schöne Müllerin*) a été écrit en 1823 par le compositeur autrichien Franz Schubert sur des poèmes de Wilhelm Müller.

En pleine nature, un jeune homme marche le long d'un ruisseau et tombe amoureux d'une ravissante meunière. Il est empreint d'une profonde tristesse lorsqu'il découvre qu'elle en aime un autre que lui.

La Belle Meunière, œuvre romantique typique de Schubert, est un cycle de vingt lieder qui seront interprétés par la soprano Béatrice Buiron et par l'ensemble vocal À Contretemps, en soliste ou en se répondant, accompagnés par le pianiste Frank Magne.

La scénographie et la mise en scène de Pierre Marasse toute en nuances permettront au spectateur de plonger dans l'ambiance intime de l'œuvre et d'en mieux saisir les personnages, l'intrigue et les émotions qui s'en dégagent.



CALENDRIER

Date	Animations	Organisateurs
26 – 28 avril	Festival « Sourire de printemps »	Artambouille
19 ou 26 mai	Marché aux fleurs et vide-jardin	ADAVS
1 ^{er} juin	Fête de la pêche	La Truite sauradelle et l'école de Saurat
9 juin	Les puces sauratoises et vide-grenier	ADAVS
16 juin	Rencontres sportives et spectacles	Association des parents d'élèves
22 juin	« La Belle Meunière », concert-spectacle	L'Ancienne Pharmacie et ADAVS
29 juin	Feu de la saint-Jean et Festen'Oc	Groupe folklorique sauratois
juin	Fête de l'école	École de Saurat
12 – 14 juillet	Festen'Oc	Groupe folklorique sauratois
13 juillet – 4 août	« La peau du lendemain », exposition de G. Démereau	L'Ancienne Pharmacie
15 – 20 juillet	Tennis : stage d'été (5-14 ans)	Tennis club de Saurat
23 juillet	Randonnée pédestre	ADAVS
28 juillet	Marché artisanal	ADAVS
31 juillet – 3 août	Festival du conte	Spectacles et contes
4 août	Les olympiades	Saurat : patrimoine millénaire... et ADAVS
9 – 12 août	Fête de Saurat	Comité des fêtes
15 août	Rencontres folkloriques du col de Port	Groupe folklorique sauratois
18 août	Marché artisanal	ADAVS
14 – 15 septembre	Journées du patrimoine	ADAVS et Saurat : patrimoine millénaire...
12 octobre	Festen'Oc, clôture du festival	Groupe folklorique sauratois
20 octobre	Fête de la pomme	ADAVS
7 – 8 décembre	Saurathon	Saurathon
21 décembre	Loto de Noël	ADAVS
22 décembre	Repas des aînés	Mairie

L'ambroisie

Attention ! L'ambroisie est un danger pour la santé. Comment agir et se protéger ?

L'ambroisie se développe rapidement dans le département. Son pollen provoque des troubles allergiques multiples : rhume, toux, conjonctivite, urticaire et asthme. Ces allergies peuvent être graves chez les personnes sensibles. La plante apparaît en avril-mai.

Comment la reconnaître ?

Deux espèces allergisantes ont été repérées en Ariège : l'ambroisie à feuilles d'armoise et l'ambroisie trifide.

- **L'ambroisie à feuilles d'armoise (*artemisiifolia*)**

C'est une plante annuelle qui pousse dans les champs, au bord des routes et des rivières. Sa taille peut atteindre 2,50 m.



L'ambroisie à feuilles d'armoise



Ses feuilles sont très découpées et d'un vert uniforme sur les deux faces.

La tige est verte et rouge-violacé, et recouverte de poils blancs.

Les fleurs apparaissent fin-juillet.

Les fleurs mâles en longs épis sont constituées de petites fleurs vert-jaune. Elles émettent le pollen allergisant d'août à octobre. Les fleurs femelles, qui donnent les graines, sont disposées à la base de ces épis. De petite tailles, 2 à 4 mm, les graines se ressemblent entre septembre et novembre. Il y en a environ 3 000 par pied.



Jeune plantule d'ambroisie à feuille d'armoise



• L'ambroisie trifide

Encore rare, c'est également une plante annuelle qui pousse dans les champs, d'une hauteur de 40 cm à 4 m. Les feuilles, de grande taille, ont de 1 à 5 lobes. Ses graines mesurent 6 mm ou plus.

Dissémination des graines

Les graines apprécient les sols dénudés, retournés ou perturbés et y vivent longtemps. Elles supportent la sécheresse et aiment l'humidité. Elles germent dès que les conditions deviennent favorables. Il faut donc empêcher l'ambroisie de faire des graines, en l'arrachant ou en coupant ses tiges avant la floraison.

La dissémination la plus efficace de ses graines se fait par les activités humaines (transport de matériaux, engins et outils de chantier TP et agricole). Dans une moindre mesure, l'eau et les oiseaux peuvent être également vecteurs de dissémination.

Confusions possibles

Une confusion est possible avec l'armoise commune, mais la face intérieure de sa feuille est de couleur gris argenté, ou avec l'armoise annuelle, mais celle-ci a une feuille plus finement découpée. Les feuilles de ces deux plantes ont une odeur marquée quand on les froisse.



Feuilles d'armoise commune et d'armoise annuelle



L'ambroisie trifide



Jeune plantule d'ambroisie trifide

A poster titled 'COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?' (How to participate in the fight against Ambrosia?). It features a large green question mark. Below the title, there is a red circular logo with a green leaf inside. The text 'Signalez sa présence grâce à SIGNALEMENT AMBROISIE !' (Report its presence thanks to AMBROSIA REPORTING !) is prominently displayed. At the bottom, there are icons for a computer, a smartphone, an email envelope, and a telephone. The website 'SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR' is listed, along with contact information: 'par téléphone au 0 972 376 888 ou par mail contact@signalement-ambrosie.fr'. It also mentions that the application is available on the App Store and Google Play, and includes a QR code.

Comment prévenir son développement et la détruire ?

La lutte contre l'ambroisie est une affaire de sécurité publique : elle a été rendue obligatoire par des arrêtés préfectoraux dans plusieurs départements. Tout le monde peut contribuer à cette lutte en empêchant la plante d'émettre son pollen et de disséminer ses graines.

Chez vous, il faut l'arracher avant la floraison.

Sur un terrain public, s'il n'y a que quelques plants, arrachez-les. S'il y en a en grande quantité, vous devez le signaler :

- sur le site www.signalement-ambrosie.fr
- par courriel à contact@signalement-ambrosie.fr
- ou en appelant au 09 72 37 68 88.

Changement climatique et tiques

Le changement climatique a-t-il un impact sur les populations de tiques ?

La tique *Ixodes ricinus* se retrouve à des altitudes de plus en plus élevées, jusqu'à 1 300 mètres. En cas d'hiver très froid, elle cesse d'être active. Mais les hivers devenant plus doux, elle l'est de plus en plus longtemps en cette saison. La période de vigilance s'étend : en plus du printemps et de l'automne, il va falloir aussi se méfier des tiques en hiver.



Quelle maladie donne les tiques ?

La maladie de Lyme est une maladie infectieuse due à une bactérie, *borrélia*, transmise par une tique infestée. Les piqûres ne sont pas toujours visibles et les symptômes s'apparentent souvent à ceux de la grippe.

Comment se protéger des tiques ?

Difficile de les repérer, elles peuvent être toutes petites !

- Se couvrir : porter des vêtements à manches longues, jambes de pantalon dans les chaussettes, chapeau...
- Utiliser des répulsifs.
- Éviter les fougères et les herbes hautes.
- Inspecter soigneusement la peau après une promenade en forêt, une randonnée, une journée de jardinage...
- Retirer la tique dans un délai de 24 à 48 h, avec un crochet à tique pour bien extraire la tête.
- Surveiller la zone piquée : une rougeur peut apparaître une à deux semaines après la piqûre. Dès qu'elle est diagnostiquée la maladie doit être traitée rapidement.

Le moustique tigre, un danger pour la santé ?

Pourquoi se méfier du moustique tigre ?

En général, ses piqûres sont bénignes, mais elles peuvent transmettre le virus du chikungunya, de la dengue ou du zika si le moustique a piqué auparavant une personne porteuse du virus.



Comment le reconnaître :

Le moustique tigre, *Aedes albopictus*, est très petit, de l'ordre de 2 mm. Il porte des rayures noires et blanches et ses ailes sont noires. Il pique surtout pendant la journée. Il se développe dans de petites quantités d'eau stagnante où il dépose ses larves. Une fois installé, il est difficile de le déloger.

Comment éviter et sa prolifération ?

Depuis 2004, le moustique tigre se propage rapidement d'un département à l'autre. En 2018, sa progression a été spectaculaire avec neuf nouveaux départements colonisés, dont l'Ariège, et placés en vigilance-rouge.

- Éliminer toute source d'eau stagnante, vérifier gouttières, caniveaux, regards....
- Couvrir les réservoirs d'eau, citernes, bassins, piscines hors d'usage...
- Changer l'eau des plantes, éviter les soucoupes...

Comment se protéger?

Porter des vêtements couvrants, amples et de couleurs claires. Utiliser des pièges à moustiques et des produits anti-moustiques.

L'association des naturalistes de l'Ariège, l'ANA, a publié un livre extrêmement riche et documenté, qui présente « la nature ordinaire et extraordinaire de l'Ariège ». Faune, flore et milieux naturels sont présentés de façon accessible au plus grand nombre. Une cinquantaine de bénévoles a permis ce travail.

Ariège, grandeur nature, coédité par l'ANA et le Pas d'oiseau.



UN JARDIN SANS PESTICIDE

Ce qui a changé en janvier 2019

Depuis le 1^{er} janvier, les particuliers ne peuvent plus acheter, utiliser, ni stocker des pesticides chimiques : herbicides, insecticides, anti-limaces, anti-pucerons, anti-rongeurs, engrais non organiques.

Une exception pour les produits autorisés en agriculture biologique et les produits de biocontrôle.

Qu'est-ce que le biocontrôle ?

C'est un ensemble de méthodes de protection des végétaux basées sur l'utilisation de mécanismes naturels. Son principe repose sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.

Vous trouverez des astuces dans les fiches pratiques du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises comme par exemple « Nos ennemies, les limaces » sur le site www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

